

Québec, janvier 1992.

M. Patricio Aylwin
Président de la République du Chili
Palacio de la Moneda
Avenida O'higgins
Santiago, Chili.



Monsieur le Président,

Nous venons d'apprendre par l'organisation mapuche A.D. Mapu du Chili que, suite à une décision de cour de justice, votre gouvernement s'apprête à déloger de leurs terres trois (3) communautés mapuches de la province de Valdivia, celle de "Tallo Bajo" (avec 45 familles), celle de "Chanquen" (avec 60 familles), et celle de "Castillo" (avec 25 familles), toutes trois situées dans la commune de Panguipulli. De plus en plus, les Amérindien-ne-s mapuches se voient confinés dans un territoire restreint, soit 250 000 hectares ou moins. Depuis la conquête, ils-elles ont perdu plus de 30 millions d'hectares de terre, et cette dépossession se poursuit.

A l'heure du 500e anniversaire de l'arrivée des Européens en Amérique, à l'heure où un peu partout l'on prend conscience des droits inaliénables des peuples autochtones, ces premier-e-s occupant-e-s de l'Amérique, nous trouvons particulièrement déplacé et inadmissible qu'un gouvernement à vocation démocratique s'en prenne aux terres du peuple mapuche. Au nord comme au sud de l'Amérique, l'usurpation des terres des Amérindien-ne-s doit cesser.

Nous espérons que vous ferez tout en votre possible pour que cette décision judiciaire soit renversée et ne se concrétise pas.

Bien à vous,

Nathalie Lafrenière
signature

Nathalie Lafrenière
nom
1593 rue Frigén Shawinigan
adresse
P.Q. CANADA

Date: 21/02/92

C.c.: Président de la Cour suprême du Chili.

Québec, janvier 1992.

M. Patricio Aylwin
Président de la République du Chili
Palacio de la Moneda
Avenida O'higgins
Santiago, Chili.

Monsieur le Président,

Nous venons d'apprendre par l'organisation mapuche A.D. Mapu du Chili que, suite à une décision de cour de justice, votre gouvernement s'apprête à déloger de leurs terres trois (3) communautés mapuches de la province de Valdivia, celle de "Tallo Bajo" (avec 45 familles), celle de "Chanquen" (avec 60 familles), et celle de "Castillo" (avec 25 familles), toutes trois situées dans la commune de Panguipulli. De plus en plus, les Amérindien-ne-s mapuches se voient confinés dans un territoire restreint, soit 250 000 hectares ou moins. Depuis la conquête, ils-elles ont perdu plus de 30 millions d'hectares de terre, et cette dépossession se poursuit.

A l'heure du 500e anniversaire de l'arrivée des Européens en Amérique, à l'heure où un peu partout l'on prend conscience des droits inaliénables des peuples autochtones, ces premier-e-s occupant-e-s de l'Amérique, nous trouvons particulièrement déplacé et inadmissible qu'un gouvernement à vocation démocratique s'en prenne aux terres du peuple mapuche. Au nord comme au sud de l'Amérique, l'usurpation des terres des Amérindien-ne-s doit cesser.

Nous espérons que vous ferez tout en votre possible pour que cette décision judiciaire soit renversée et ne se concrétise pas.

Bien à vous,

Marise Descôteaux

signature

Marise Descôteaux

nom

160, Boisjoly, St-Beniface,

adresse

CANADA

Date: 92/02/21

C.c.: Président de la Cour suprême du Chili.

Québec, janvier 1992.

M. Patricio Aylwin
Président de la République du Chili
Palacio de la Moneda
Avenida O'higgins
Santiago, Chili.

Monsieur le Président,

Nous venons d'apprendre par l'organisation mapuche A.D. Mapu du Chili que, suite à une décision de cour de justice, votre gouvernement s'apprête à déloger de leurs terres trois (3) communautés mapuches de la province de Valdivia, celle de "Tallo Bajo" (avec 45 familles), celle de "Chanquen" (avec 60 familles), et celle de "Castillo" (avec 25 familles), toutes trois situées dans la commune de Panguipulli. De plus en plus, les Amérindien-ne-s mapuches se voient confinés dans un territoire restreint, soit 250 000 hectares ou moins. Depuis la conquête, ils-elles ont perdu plus de 30 millions d'hectares de terre, et cette dépossession se poursuit.

A l'heure du 500e anniversaire de l'arrivée des Européens en Amérique, à l'heure où un peu partout l'on prend conscience des droits inaliénables des peuples autochtones, ces premier-e-s occupant-e-s de l'Amérique, nous trouvons particulièrement déplacé et inadmissible qu'un gouvernement à vocation démocratique s'en prenne aux terres du peuple mapuche. Au nord comme au sud de l'Amérique, l'usurpation des terres des Amérindien-ne-s doit cesser.

Nous espérons que vous ferez tout en votre possible pour que cette décision judiciaire soit renversée et ne se concrétise pas.

Bien à vous,

Axnie Dugré
signature

Dugré Axnie
nom
4773 ave. Laverne aduys
adresse
Canada

Date: 20 février 92

C.c.: Président de la Cour suprême du Chili.

Modica

Québec, janvier 1992.

M. Patricio Aylwin
Président de la République du Chili
Palacio de la Moneda
Avenida O'higgins
Santiago, Chili.

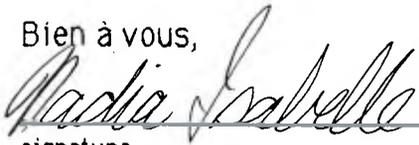
Monsieur le Président,

Nous venons d'apprendre par l'organisation mapuche A.D. Mapu du Chili que, suite à une décision de cour de justice, votre gouvernement s'apprête à déloger de leurs terres trois (3) communautés mapuches de la province de Valdivia, celle de "Tallo Bajo" (avec 45 familles), celle de "Chanquen" (avec 60 familles), et celle de "Castillo" (avec 25 familles), toutes trois situées dans la commune de Panguipulli. De plus en plus, les Amérindien-ne-s mapuches se voient confinés dans un territoire restreint, soit 250 000 hectares ou moins. Depuis la conquête, ils-elles ont perdu plus de 30 millions d'hectares de terre, et cette dépossession se poursuit.

A l'heure du 500e anniversaire de l'arrivée des Européens en Amérique, à l'heure où un peu partout l'on prend conscience des droits inaliénables des peuples autochtones, ces premier-e-s occupant-e-s de l'Amérique, nous trouvons particulièrement déplacé et inadmissible qu'un gouvernement à vocation démocratique s'en prenne aux terres du peuple mapuche. Au nord comme au sud de l'Amérique, l'usurpation des terres des Amérindien-ne-s doit cesser.

Nous espérons que vous ferez tout en votre possible pour que cette décision judiciaire soit renversée et ne se concrétise pas.

Bien à vous,


signature

Nadia Isabelle

nom
4969 St-E-Marthe

adresse
Shawinigan, Québec

Date: 21 février 1992

C.c.: Président de la Cour suprême du Chili.

Le lundi 24 Février 1992
Val-Tetrau de Huel

M. Patricio Aylwin
Président de la République du Chili
Palacio Dal la Moneda
Avenida O' Higgins
Santiago, Chili

Monsieur le Président,

Nous venons d'apprendre par l'organisation
Mapuche A.D. Mapu du Chili que, suite
à une décision de cour de justice,
votre gouvernement s'apprête à déloger
de leurs terres trois (3) communautés
MAPUCHES de la province de Valdivia, celle
de "Tallo Bajo" (avec 45 familles), celle
de "Chanquen" (avec 60 familles), et celle
de "Castillo" (avec 25 familles), toutes
trois situées dans la commune de
Panguipulli. De plus en plus, les
amérindiens-ne-s mapuches se voient
confinés dans un territoire restreint, soit
250 000 hectares ou moins. Depuis la
conquête, ils-elles ont perdu plus de
30 millions d'hectares de terre, et cette
dépossession se poursuit.

À l'heure du 500ème anniversaire
de l'arrivée des Européens en Amérique,
à l'heure où un peu partout l'on prend
conscience des droits inaliénables des
peuples autochtones ces premiers (es)
occupants(es) de l'Amérique, nous trouvons
particulièrement déplacé et inadmissible qu'un

gouvernement à vocation démocratique
s'en prenne aux terres du peuple
Mapuche. Au nord comme au Sud
de l'Amérique, l'usurpation des terres
amérindien-ne-s doit cesser.

Nous espérons que vous ferez tout en
votre possible pour que cette
décision judiciaire soit renversée et ne
se concrétise pas.

Bien à vous, Monsieur Christian-terry Roy
6240, rue Quirion
Les Trois-Rivières
G8Y 5P1
Québec, Canada

c.c. : Président de la cour suprême du Chili, s.v.p.

